



**Réunion extraordinaire conjointe du  
Comité de l'urbanisme et du Comité de l'agriculture et des affaires rurales**

**Procès-verbal 3**

**le lundi 11 mai 2020, 9 h**

**le mardi 12 mai 2020, 9 h**

**le mardi 19 mai 2020, 9 h**

Participation par voie électronique

***La participation à la réunion se fera par voie électronique conformément à la Loi sur les situations d'urgence touchant les municipalités (projet de loi 187) et au décret du 28 mars 2020 modifiant la Loi sur la protection civile et la gestion des situations d'urgence et interdisant la tenue d'événements publics réunissant plus de cinq personnes.***

**Cette réunion a été diffusée en direct et archivée sur la chaîne YouTube du  
Conseil municipal d'Ottawa à l'adresse suivante :**

**<https://www.youtube.com/channel/UCgL9ryUpMGB7pYTqtARNyKA>.**

- 
- Nota : 1. Veuillez noter que ces procès-verbaux doivent être considérés comme étant PRÉLIMINAIRES jusqu'à ce qu'ils soient confirmés par le Comité.*
- 2. Le soulignement indique qu'il s'agit d'une nouvelle recommandation ou d'une recommandation modifiée approuvée par le Comité.*
- 3. À moins d'avis contraire, les rapports nécessitant un examen par le Conseil municipal seront présentés au Conseil le 27 mai 2020 dans le Rapport conjointe No 3 du Comité de l'urbanisme et du Comité de l'agriculture et des affaires rurales.*

**Déclarations d'intérêt**

Aucune déclaration d'intérêt n'est déposée

## **Services de planification, de l'infrastructure et de développement économique**

### **1. NOUVEAU PLAN OFFICIEL – STRATÉGIE DE GESTION DE LA CROISSANCE**

ACS2020-PIE-EDP-0012

City Wide

#### **Recommandations du rapport**

**Que le Comité de l'urbanisme et le Comité de l'agriculture et des affaires rurales recommandent ce qui suit au Conseil :**

- 1. approuver le scénario « juste milieu » comme stratégie de gestion de la croissance résidentielle pour le nouveau Plan officiel, tel que décrit dans le document 1 ci-joint, scénario qui permettra de réaliser 51 % de la croissance résidentielle globale par la densification, avec une cible de densification qui augmentera jusqu'à atteindre 60 % entre 2041 et 2046;**
- 2. approuver l'inclusion d'une nouvelle cible d'expansion des zones urbaines résidentielles et destinées à l'emploi – entre 1 350 et 1 650 hectares bruts –, les terrains résidentiels devant être choisis selon les critères figurant dans le document 6, et les terrains destinés à l'emploi, en fonction d'ajouts stratégiques, et la superficie et l'emplacement définitifs des nouveaux terrains devant être soumis lors du dépôt de la version provisoire du Plan officiel au quatrième trimestre de 2020.**

Les employés suivants donnent une présentation et répondent aux questions :

- Direction générale de la planification, de l'infrastructure et du développement économique (DGPIDE)
  - ❖ Stephen Willis, directeur général;
  - ❖ Don Herweyer, directeur, Développement économique et

Planification à long terme;

- ❖ Alain Miguelez, gestionnaire, Planification des politiques;
- ❖ Royce Fu, urbaniste III;
- ❖ Charmaine Forgie, gestionnaire, Services de soutien aux activités;
- ❖ Andrea Flowers, gestionnaire principale de projet, Systèmes d'ingénierie;
- Direction générale des transports
  - ❖ Chris Brouwer, gestionnaire principal de projet, Planification des transports;
- Direction générale des services novateurs pour la clientèle
  - ❖ Tim Marc, conseiller juridique principal, Droit immobilier, de l'urbanisme et de l'aménagement;
- Direction générale des services des finances
  - ❖ Wendy Stephanson, cheffe des finances;
  - ❖ Isabelle Jasmin, trésorière municipale adjointe, Finances municipales;
- Bureau du greffier municipal
  - ❖ Caitlin Salter-MacDonald, gestionnaire, Services au Conseil municipal et aux comités.

Le Comité reçoit les 93 intervenants suivants (pas nécessairement énumérés dans l'ordre dans lequel ils ont pris la parole). Les astérisques (\*) indiquent les commentaires écrits qui sont conservés dans les dossiers.

#### 11 mai

- \* Lynn Clouthier, représentante algonquine aux négociations d'Ottawa pour le regroupement Algonquins of Ontario, accompagnée de Janet Stavinga, directrice générale, Bureau de consultation d'Algonquins of Ontario, appuie le scénario « juste milieu ». Son organisation compte

former des partenariats et souhaite participer à la création concertée d'une stratégie financièrement viable à long terme, qui offrirait une diversité de logements tout en protégeant l'environnement.

- \* Wayne French et Roddy G. Bolivar, Zone d'amélioration commerciale (ZAC) du couloir du chemin Carp, appuient le scénario « juste milieu » recommandé par le personnel, aussi bien pour la gestion de la croissance résidentielle que pour les terrains destinés à l'emploi.
- \* Richard Hayter, directeur, Relations avec la communauté, Eastern Ontario and Western Quebec Building and Construction Trades Council, appuie à la fois la densification du centre-ville et l'expansion des limites du secteur urbain, qui favoriseraient le développement durable et intelligent de logements abordables et les plans de transports correspondants.
- \* Peter Norman, vice-président et économiste en chef, Groupe Altus, parle de l'économie foncière et des effets qu'aura l'offre de terrains sur les options de logement et l'abordabilité des logements.
- Kaite Burkholder Harris, vice-présidente, Alliance pour mettre un terme à l'itinérance Ottawa, n'appuie pas l'expansion des limites du secteur urbain, invoquant les questions d'itinérance et d'abordabilité des logements, ainsi que l'absence, dans le rapport du personnel, d'une analyse financière sur laquelle fonder une décision.
- \* Trevor Haché, administrateur et cofondateur, Healthy Transportation Coalition, appuie le maintien des limites du secteur urbain et la promotion de quartiers complets où tout est à 15 minutes de marche.
- \* Robb Barnes, Écologie Ottawa, appuie le maintien des limites du secteur urbain et exprime ses inquiétudes quant aux effets sur le climat.
- \* Mitchell Beer, éditeur, Energy Mix Productions et président, Smarter Shift, s'oppose à l'expansion des limites du secteur urbain et estime que la Ville n'a pas encore l'analyse de coût et l'information nécessaires sur les effets de l'étalement urbain pour prendre une décision.
- \* Daniel Buckles, pour l'initiative People's Official Plan for Ottawa's Climate Emergency, n'appuie pas l'expansion des limites du secteur

urbain, et présente des objections concernant les effets sur les terrains ruraux et le climat.

- \* Paul Johanis, président, Alliance pour les espaces verts de la capitale du Canada, n'appuie pas l'expansion des limites du secteur urbain, et exprime ses inquiétudes quant aux effets sur le climat. Il croit que le maintien des limites pourrait produire le même nombre et les mêmes types d'habitations que les autres options tout en respectant les politiques provinciales.
- \* Kris Nanda, président, Comité consultatif sur la gérance environnementale, s'oppose à l'expansion des limites du secteur urbain et souligne les nombreux désavantages environnementaux, financiers et sociaux de cette option.
- \* Terrence Lonergan n'appuie pas le scénario « juste milieu » et plaide en faveur de la densification seule, invoquant des raisons économiques, la fausse représentation des renseignements sur les cibles de densification ainsi que le manque d'attention prêtée à la densification des terrains commerciaux, à la densification adaptée au secteur et à la décentralisation.
- \* Joe Berridge, Urban Strategies Inc., appuie le scénario « juste milieu » et propose des moyens de parfaire les cinq grands changements de la stratégie de gestion de la croissance.
- Cyndi Rottenberg-Walker, Urban Strategies Inc., renchérit sur les propos de M. Berridge et propose des idées pour la mise en œuvre de la stratégie de gestion de la croissance.
- \* Liz Bernstein, Association communautaire de la Basse-Ville, s'oppose à l'expansion des limites du secteur urbain et plaide en faveur de la densification à l'intérieur des secteurs urbains existants, invoquant les effets sur l'environnement, les terres agricoles et l'abordabilité des logements.
- \* Angela Keller-Herzog, coordonnatrice, Community Actions for Environmental Sustainability (CAFES), n'appuie pas l'expansion des limites du secteur urbain et croit que les renseignements disponibles ne suffisent pas à la création d'une stratégie de gestion de la croissance. Elle

exprime des réserves concernant la viabilité financière, les effets sur le climat et l'environnement, le logement abordable et le transport. Elle ajoute qu'il faut bien planifier les choses.

- \* Penny Torontow, présidente, Comité des relations avec les gouvernements et les collectivités, Chambre d'immeuble d'Ottawa-Carleton, appuie la recherche d'un équilibre raisonnable entre l'expansion urbaine et la densification, dans le cadre d'un plan viable et intelligent qui garantirait la diversité et l'abordabilité des logements, et correspondrait aux objectifs environnementaux et au mode de vie des résidents.
- \* Liam Mooney, directeur général, Jackpine Dynamic Branding, souligne l'importance de trouver l'équilibre entre l'expansion et la densification pour créer un parc de logements adéquat, abordable et écologique dans une ville en pleine croissance.
- \* Cheryl Parrott appuie le maintien des limites du secteur urbain ainsi que la densification réfléchie pour la création de quartiers complets où il fait bon vivre, grâce à une offre équilibrée d'utilisations résidentielles.
- Kirstin Pulles, Free Transit Ottawa, s'oppose à l'étalement urbain en faveur d'une densification intelligente pour atténuer les effets sur l'abordabilité des logements et du transport en commun, le climat et la diversité de l'aménagement.
- \* Doug Feltmate, vice-président, ZAC du Cœur d'Orléans, appuie la recherche d'un équilibre rationnel entre l'expansion des limites du secteur urbain et une densification réaliste. Il craint tout particulièrement qu'on priorise la création d'un centre d'emploi à Orléans dans la révision du Plan officiel.
- Jamie Petten, Kanata North Business Association, appuie l'adoption d'une stratégie de croissance équilibrée, qui offrirait aux quartiers un bon mélange d'aménagements commerciaux et résidentiels.
- Jason MacDonald, directeur général, MacDonald Property Group, RE/MAX, appuie l'adoption d'une stratégie de croissance équilibrée, qui offrirait une variété de logements abordables.
- \* Cyril Leeder, pour le Myers Automotive Group et la Chambre de

commerce d'Ottawa, appuie la recherche d'un équilibre entre la densification et l'expansion modérée des limites du secteur urbain, en vue d'offrir aux résidents des options de logements abordables et des quartiers où il fait bon vivre.

- \* Salma Al-Shehabi, appuie l'adoption d'une approche équilibrée qui tiendrait compte de toutes les options et de leurs coûts et par laquelle on pourrait veiller à ce que les politiques favorisent le développement sain et abordable de la ville.
- Murray Chown, Urban Infill Council, Greater Ottawa Home Builders' Association (GOHBA), appuie la recherche d'un équilibre entre la densification et l'expansion des limites du secteur urbain en vue d'atteindre un juste milieu entre l'offre de logements et l'abordabilité. Il se demande cependant si les cibles de densification proposées sont réalistes et quels en seront les coûts.
- \* Andrea Steenbakkers, directrice générale, ZAC de Barrhaven, appuie le scénario « juste milieu » pour l'offre de logements abordables et intelligents où il fait bon vivre.
- \* Doug McLarty, président, Groupe de travail Capitale 2020, appuie le scénario « statu quo », qui serait l'option la plus raisonnable pour la croissance projetée, l'abordabilité et une densification réaliste.
- Marcelle Lafontaine appuie la densification pour favoriser la diversité et l'abordabilité des logements, mais n'appuie pas l'étalement urbain.
- \* Neil Malhotra, Claridge Homes, appuie le scénario « statu quo » pour la densification et l'adoption d'une approche équilibrée visant un parc de logements sain et diversifié, mais exprime des réserves concernant l'atteinte des cibles de densification.
- \* Michael Wolfson, Conseil sur le vieillissement d'Ottawa, s'oppose à l'expansion des limites du secteur urbain, invoquant les répercussions sur les aînés entraînées par la hausse des coûts et l'accès restreint aux ressources et commodités. Il préfère l'option de densification intelligente avec ses quartiers où tout est à 15 minutes de marche.
- \* Michael Wolfson, professeur auxiliaire, École d'épidémiologie et de

santé publique et Faculté de droit, Université d'Ottawa, estime que le rapport du personnel manque d'information pour justifier ses recommandations. Il indique qu'il faudrait par exemple une comparaison des quartiers établis et nouveaux, et plus de temps pour arriver à une décision.

- Gina Grosenick, Ph. D., Centre de ressources communautaires d'Ottawa ouest (CRCOO), souligne l'importance du logement abordable et demande à ce que la révision du Plan officiel comprenne l'adoption d'un règlement sur le zonage d'inclusion pour que 25 % des aménagements soient réservés au logement abordable.
- Murray Chown, pour 2356349 (Cardel et Tomlinson) et la famille Mion, rappelle l'importance de prouver que toutes les autres options ont été envisagées avant d'inclure des terres agricoles dans l'expansion des limites du secteur urbain.
- \* Kevin Murphy, Mattamy Homes, appuie le scénario « juste milieu » et propose à la fois que les objectifs de densification actuels soient revus à la hausse et que les limites du secteur urbain soient élargies, mais suggère d'adopter la cible de densification du scénario « statu quo », de crainte que la cible de 60 % ne soit pas réalisable.
- \* Jason Burggraaf, GOHBA, se demande si les cibles de densification proposées sont réalistes.
- \* John Smit, vice-président, Design communautaire et planification de l'aménagement, GBA Group, appuie le scénario « juste milieu ». Il souligne les obstacles qui s'opposent aux cibles de densification et la nécessité de tenir compte des obstacles à la croissance et de s'y adapter, au-delà des projections actuelles.
- \* Wendell Cox, Frontier Centre for Public Policy, parle des effets du confinement en zone urbaine sur les prix du logement et de la nécessité d'adopter une approche qui favorise l'abordabilité.
- \* Ross Meredith, président, Comité du marché By, Groupe de travail Capitale 2020, appuie le scénario « statu quo » avec de légères modifications pour garantir une offre de logements qui répond aux



besoins de tous.

- Miguel Tremblay, FOTENN Planning + Design, appuie la densification proposée, mais émet des réserves quant à l'atteinte des cibles.

Le Comité ADOPTE les motions de procédure suivantes :

**Motion N° PLC-ARAC 2020-3/1**

Motion du vice-président Glen Gower

**IL EST RÉSOLU QUE le Comité de l'urbanisme approuve la prolongation de la réunion au-delà de 19 h conformément à l'alinéa 8(1)c) du Règlement de procédure (n° 2019-8).**

ADOPTÉE

**Motion N° PLC-ARAC 2020-3/2**

Motion du vice-président Glen Gower

**IL EST EN OUTRE RÉSOLU QU'après le dernier intervenant prévu pour aujourd'hui, la réunion soit ajournée au mardi 12 mai, à 9 h, pour que l'audition des intervenants du publics restants qui se sont inscrits avant le début de la réunion (9 h le lundi 11 mai) et qui n'ont pas pu s'exprimer se poursuive, dans l'ordre où ces intervenants se sont inscrits, audition qui sera suivie par l'étude et les délibérations du Comité concernant le rapport Nouveau Plan officiel – Stratégie de gestion de la croissance.**

ADOPTÉES, par un vote de 10 voix affirmatives contre 0 voix négative, réparties comme suit :

VOIX AFFIRMATIVES (10) : Conseillers L. Dudas, T. Tierney, J. Leiper,  
R. Brockington, S. Moffatt, C. A. Meehan,  
A. Hubley, G. Gower, E. El-Chantiry et J. Harder

VOIX NÉGATIVE (0) : Aucune

La séance est interrompue à 19 h 30, et reprendra le 12 mai.

12 mai

Le Comité reçoit le reste des intervenants qui s'étaient inscrits avant 9 h le

11 mai pour prendre la parole :

- \* Susan St. Amand, présidente, conseil d'administration, Fondation communautaire d'Ottawa, souligne l'importance de tenir compte du logement abordable dans la révision du Plan officiel.
- \* Sheila Perry, présidente, Fédération des associations civiques d'Ottawa, souligne l'importance d'une densification responsable. Elle n'appuie pas l'expansion des limites du secteur urbain.
- \* Ian Lee, professeur, Université Carleton, appuie l'expansion des limites du secteur urbain, qui augmenterait l'offre de terrains et assurerait ainsi l'abordabilité des logements.
- \* Christina Bouchard, ancienne urbaniste pour la Ville de Toronto, appuie l'utilisation progressive du sol à l'intérieur des limites du secteur urbain, par exemple par l'aménagement d'appartements de type 6-1-3, et fait mention des changements imminents qu'entraînera la « vague grise » dans l'utilisation du sol.
- \* Kaeli Van Regan, présidente, Housing Managers Collective/Réseau de logements sociaux d'Ottawa, souligne l'importance de se pencher sur le logement abordable dans la révision du Plan officiel.
- \* Josh Kardish, vice-président, eQ Homes, appuie le scénario « juste milieu », mais exprime certaines réserves concernant l'atteinte des cibles d'aménagement intercalaire de ce modèle.
- \* David S. Renfroe, Renfroe Land Management, appuie le scénario « juste milieu », qui équilibrerait l'offre de logements et la demande du marché au fil du temps et créerait des quartiers polyvalents, intelligents et abordables.
- Phil Mount, directeur associé, Alimentation juste, parle de l'importance d'empêcher l'inclusion des terres agricoles à fort rendement dans l'expansion des limites du secteur urbain.
- Moe Garahan, directrice générale, Alimentation juste, parle de l'importance de protéger les terres agricoles à fort rendement et s'oppose à l'expansion urbaine.

- \* Kathy Black demande au personnel de revoir le rapport sur la stratégie de gestion de la croissance après la pandémie pour tenir compte des effets de celle-ci sur l'aménagement des espaces commerciaux et résidentiels, les besoins en logement, les registres d'espaces vacants et les besoins en transport en commun.
- \* Carolyn Mackenzie, présidente, Urbanisme, Glebe Community Association, appuie le scénario « aucune expansion urbaine » et croit que l'expansion coûterait plus cher que d'investir et de densifier à l'intérieur des limites urbaines. Elle estime qu'il faudrait plus de précisions sur chacun des scénarios pour arriver à une décision.
- \* Chris Collins, gestionnaire principal de l'aménagement de terrain, Cardel Homes, appuie le scénario « juste milieu », qui comprend une part de densification et une part d'expansion, et ajoute que la Ville doit préciser quels terrains sont compris dans la densification visée.
- \* Daryl Keleher, Groupe Altus, fait référence au *Règlement sur les redevances d'aménagement* de la Ville et craint que les trois scénarios de croissance proposés augmentent les risques pour la Ville et pèsent lourd sur les finances municipales.
- Ryan Koolwine, Project1 Studio, se demande comment la Ville arrivera à respecter ses cibles de densification et s'inquiète du décalage entre les densités proposées et le *Règlement de zonage* actuel.
- \* Shawn Hamilton, vice-président principal et administrateur délégué, CBRE Limitée, appuie le scénario « juste milieu » pour l'expansion des limites du secteur urbain et la densification, qui serait une option intelligente et viable assurant la diversité et l'abordabilité des logements et correspondant aux objectifs environnementaux et au mode de vie des résidents.
- Jakub Ulak, Surface Developments, appuie la densification, mais seulement si elle s'accompagne de politiques d'urbanisme qui favorisent une croissance saine.
- \*Daniel Coates, M. Sc., Ph. D., s'interroge sur l'urgence de prendre cette décision tout de suite, étant donné la crise environnementale en cours, la pandémie et la discordance sur le sujet au sein du Conseil et dans la

collectivité.

- \* Khulud Baig, Initiative : une ville pour toutes les femmes (IVTF), souligne l'importance d'appliquer l'Optique d'équité et d'inclusion à tous les scénarios de croissance et de se doter d'un processus décisionnel représentatif et inclusif pour toute expansion des limites du secteur urbain.
- \* Barbara Greenberg, Bike Ottawa, s'oppose à l'expansion des limites du secteur urbain. Elle estime que la Ville ne sera pas en mesure d'atteindre ses objectifs en matière de transport et d'effectuer les virements modaux visés si elle ne maintient pas ces limites.
- Muthanna Subbaiah estime que l'expansion urbaine est injustifiable étant donné la crise environnementale en cours et qu'une analyse approfondie des effets à long terme s'impose.
- \* Audrey Jacob, Groupe IBI, craint que l'analyse des besoins en terrains de la Ville intègre des données et des hypothèses favorables à la restriction des limites du secteur urbain, ce qui pourrait avoir de graves répercussions sur l'offre de logements et l'abordabilité de ceux-ci.
- \* Roberto Aburto, Gowling WLG (Canada) s.r.l., pour William Davidson, fait valoir que la proposition n'est pas conforme à l'article 2.2.1 du Plan officiel actuel et que, pour que son exercice de planification officielle respecte la Déclaration de principes provinciale de 2020, la Ville ne doit pas inclure les terres agricoles à fort rendement s'il y a d'autres solutions raisonnables. Autrement dit, les orientations stratégiques de la Ville seraient actuellement *ultra vires*, et la Ville devrait renoncer à la troisième politique autorisant l'inclusion des terrains du secteur de ressources agricoles.
- \* William Davidson, ajoute au nom de M. Aburto qu'on n'a pas tenu compte des couloirs prioritaires de transport en commun dans le volet transport des critères d'expansion.
- Rosaline Hill, Rosaline J. Hill Architect, estime que le rapport ne fournit pas les précisions et le plan nécessaires pour calculer le degré de densification que pourrait accueillir le noyau urbain et déterminer

comment des quartiers complets pourraient être établis.

- \* Marnie Peters, présidente, Accessibility Simplified, souligne l'importance d'inclure les logements accessibles dans la révision du Plan officiel.
- Jean-Philippe Torunski appuie le maintien des limites du secteur urbain et croit que la priorité devrait être donnée à l'urgence climatique.
- Sam Hersh estime que l'expansion des limites du secteur urbain ne réglera pas les problèmes de logement actuels et parle de la pression qu'exercent les promoteurs sur les représentants municipaux pour faire accepter l'expansion.
- Miranda Gray, n'appuie pas, tel quel, le scénario « juste milieu » pour l'expansion, et estime qu'il faut davantage de précisions et de planification pour déterminer comment atteindre les cibles de densification, créer des quartiers où tout est à 15 minutes de marche, agrandir le public cible et bonifier la diversité des options de logement en fonction des demandes changeantes.
- Laura Shantz, Courage Ottawa, appuie le maintien des limites du secteur urbain et la prise de mesures relatives à l'urgence climatique, à l'itinérance, à l'abordabilité des logements, à l'accessibilité du transport en commun et à la création de quartiers où tout est à 15 minutes de marche.
- \* Charl-Thom Bayer, président du Comité d'urbanisme, Manor Park Community Association, appuie le maintien des limites du secteur urbain, et préconise l'adoption d'un budget d'acquisition de terrains qui contribuerait à contrer l'urgence climatique et favoriserait le logement abordable dans des quartiers complets où tout est à 15 minutes de marche.
- \* Chris Jalkotzy PA LEED, Planning By People/City Villages, appuie le maintien des limites du secteur urbain et la densification dans une optique de viabilité sociale.
- Erica Loughlin s'oppose à l'expansion des limites du secteur urbain et appuie la densification créative axée sur la diversité socioéconomique et les stratégies d'atténuation des effets des changements climatiques.

- \* Robert Feldgaier, Groupe Altus, estime que la stratégie de gestion de la croissance proposée ne prévoit pas suffisamment de terrains pour accueillir la croissance projetée, comporte des cibles de densification extrêmement difficiles à respecter et n'est pas nécessairement conforme à la Déclaration de principes provinciale de 2020.
- Jennifer Murray, Jennifer Murray Project Management & Land Development (firme d'experts-conseils), appuie le scénario « juste milieu » et mentionne certains des problèmes pouvant survenir en matière de risques et de l'attrait de la densification, y compris l'offre de terrains et les limites du *Règlement de zonage*.
- Ethan Sabourin n'appuie pas l'expansion des limites du secteur urbain, mais appuie la création de quartiers où tout est à 15 minutes de marche, dans le respect des contraintes actuelles.
- \* Grace Thrasher, Manotick Village and Community Association, appuie le scénario « juste milieu » avec certaines réserves concernant la reconnaissance des plans de conception communautaire et des plans secondaires, l'inclusion de suffisamment d'espaces verts dans les projets de densification et la considération des risques de pandémie dans les plans de densification.
- Sally Rutherford, membre du Comité de défense, Centre de santé communautaire Somerset Ouest, n'appuie pas l'expansion des limites du secteur urbain, qui affecterait la santé et le bien-être des résidents à faible revenu qui ont un accès limité aux ressources.
- Cecile Wilson n'appuie pas l'expansion des limites du secteur urbain ni ses effets sur le climat et incite la Ville à s'informer sur les besoins en logement et autres préoccupations des Autochtones.
- Brian Tansey dit que le rapport ne contient pas suffisamment d'information sur laquelle fonder une décision.
- \* Eugenie Waters, Manor Park Community Association, s'oppose à l'expansion des limites du secteur urbain, invoquant les questions de santé, d'environnement, d'accessibilité et d'abordabilité des logements.
- Blaine Cameron, président, Section centrale de la région de l'Outaouais,

Ottawa ACORN, s'oppose à l'expansion des limites du secteur urbain, invoquant les effets sur les groupes marginalisés qui ont un accès limité aux ressources, ainsi que sur les terres agricoles et le climat.

- \* Jennifer Halsall ne s'oppose pas à l'expansion des limites du secteur urbain, mais réclame une approche plus réfléchie pour l'aménagement des terrains sous-utilisés au centre-ville et demande qu'on insiste davantage sur les quartiers où tout est à 15 minutes de marche et les montants déjà investis dans les infrastructures cyclables et le transport à la lumière de l'urgence climatique.
- Ella Mar s'oppose à l'expansion des limites du secteur urbain, exprime ses inquiétudes quant aux effets sur le climat et recommande d'investir dans les quartiers existants et de les densifier.
- \* Pierre Dufresne, vice-président, Aménagement, Tartan Land Corporation, appuie les objections formulées par la Greater Ottawa Home Builders' Association dans ses observations écrites, exprime ses préoccupations devant l'offre et la variété inadéquates de logements par rapport à la croissance, et recommande le scénario « statu quo ».
- Alison Smedley n'appuie pas l'expansion des limites du secteur urbain, invoquant ses effets sur les émissions de gaz à effet de serre et les espaces verts, et recommande une densification adaptée aux familles.
- Mary Lindsay exprime ses préoccupations quant à l'abordabilité des logements étant donné qu'après la pandémie, les jeunes familles voudront acquérir des habitations avec au moins un bureau et une cour pour passer plus de temps à la maison. Elle estime aussi que le taux d'émissions de gaz à effet de serre baissera à mesure que les gens se mettront à travailler de la maison ou à privilégier les véhicules électriques.
- \* Andrew Brethour, PMA Brethour Realty Group, s'inquiète des effets sur l'abordabilité des logements si les limites du secteur urbain ne sont pas élargies.
- \* Juan P. Unger estime que la Ville n'a pas encore suffisamment d'information sur les effets et les coûts de l'expansion des limites du secteur urbain pour prendre une décision.

- Peter Russell n'appuie pas l'expansion des limites du secteur urbain, invoquant ses effets sur le climat, et propose que la Ville s'informe au sujet des technologies de construction novatrices.
- \* Bronwyn Anderson, Minto Communities Canada, appuie le scénario « statu quo », qui serait la meilleure façon de s'adapter à la croissance jusqu'en 2046, pour préserver l'abordabilité des logements et offrir une diversité optimale de bâtiments.
- Marc d'Orgeville appuie le maintien des limites du secteur urbain, exprime des réserves quant aux conflits d'intérêts entre le Conseil et les associations de constructeurs, et pose des questions sur les répercussions budgétaires et l'offre de terrains.
- Chris Saman s'inquiète des effets de l'expansion des limites du secteur urbain sur les étudiants, les familles et l'environnement.

La coordination de comité a reçu la correspondance suivante entre le 24 avril, jour où l'ordre du jour a été publié sur le site Web de la Ville, et le 19 mai, jour de l'examen du rapport. Une copie de celle-ci est conservée au greffe municipal (d'autres observations pourraient avoir été fournies après la levée de la séance et transmises à tous les membres du Conseil avant l'étude du rapport le 27 mai) :

- Courriel du 8 mars du Comité de l'environnement de New Edinburgh (pour la séance du 11 mai);
- Courriel du 12 mars de Chris Kincaid (pour la séance du 11 mai);
- Courriel du 31 mars de Jayson MacLean, président, Viabilité dans le Vieil Ottawa-Est, Old Ottawa East Community Association (pour la séance du 11 mai);
- Courriel du 1<sup>er</sup> avril de Toon Dreessen (pour la séance du 11 mai);
- Courriel du 17 avril de Colin Henderson (pour la séance du 11 mai);
- Courriel du 17 avril de David N. Primeau (pour la séance du 11 mai);
- Courriel du 20 avril de John Bourke, président, Unionized Building and Construction Trades Council of Eastern Ontario and Western Quebec



(pour la séance du 11 mai);

- Courriel du 22 avril de June Creelman, vice-présidente, pour Sarah Viehbeck, présidente, Glebe Community Association (pour la séance du 11 mai);
- Courriel du 23 avril de Peter Norman, vice-président et économiste en chef, Groupe Altus (pour la séance du 11 mai);
- Courriel du 26 avril de Christopher Tupper (pour la séance du 11 mai);
- Courriel du 27 avril de Sonia Vinogradova;
- Courriel du 27 avril de Polina (expéditrice : Polina Vinogradova);
- Courriel du 28 avril de Charles Davies;
- Courriel du 29 avril de Deborah Burgoyne, présidente, Chambre d'immeuble d'Ottawa-Carleton, et Penny Torontow, présidente, Comité des relations avec les gouvernements et les collectivités, Chambre d'immeuble d'Ottawa-Carleton;
- Courriel du 29 avril de Kari-Anne Murphy, Ottawa South Eco Action Network;
- Courriel du 29 avril de I Darin Zanco;
- Courriel du 30 avril de Norman Moyer, président, Association communautaire de la Basse-Ville;
- Courriel du 30 avril de Liam Mooney, directeur général Jackpine Dynamic Branding;
- Courriel du 1<sup>er</sup> mai de Karen Wallace-Graner;
- Courriel du 1<sup>er</sup> mai de Braeden (expéditeur : Braeden Bonsall);
- Courriel du 1<sup>er</sup> mai de l'expéditrice Helen Murphy;
- Courriel du 1<sup>er</sup> mai de S. Sharpe (expéditrice : Sherry Sharpe);
- Courriel du 1<sup>er</sup> mai d'Adrienne Acton;

- Courriel du 1<sup>er</sup> mai de Sarah Visintini;
- Courriel du 1<sup>er</sup> mai de Doris Jalbert;
- Courriel du 1<sup>er</sup> mai de Kevin O'Donnell;
- Courriel du 1<sup>er</sup> mai de Hang Tran;
- Courriel du 1<sup>er</sup> mai de Charles Seems;
- Courriel du 1<sup>er</sup> mai de Steve Harris et réponse du président le 4 mai;
- Courriel du 1<sup>er</sup> mai de Bill Brown;
- Courriel du 1<sup>er</sup> mai de David J. W.;
- Courriel du 1<sup>er</sup> mai d'Ian Young, Pye & Richards – Temprano & Young Architects Inc.;
- Courriel du 1<sup>er</sup> de Lee (expéditeur : Lee Pepper);
- Courriel du 1<sup>er</sup> mai de Jonathan Rausseo;
- Courriel du 1<sup>er</sup> mai de Jane Touzel;
- Courriel du 1<sup>er</sup> mai de Rosemary (expéditrice : Rosemary Morgan);
- Courriel du 1<sup>er</sup> mai de Paule Antonelli;
- Courriel du 1<sup>er</sup> mai de Terry Otto;
- Courriel du 1<sup>er</sup> mai de Michael Erdmann;
- Courriel du 1<sup>er</sup> mai de Jill Courtemanche;
- Courriel du 1<sup>er</sup> mai de Greg Younger-Lewis;
- Courriel du 1<sup>er</sup> mai de Kevin Pidgeon;
- Courriel du 1<sup>er</sup> mai de l'expéditeur samajw1;
- Courriel du 1<sup>er</sup> mai d'Evelyn Voigt;
- Courriel du 1<sup>er</sup> mai de David Fraser;
- Courriel du 1<sup>er</sup> mai de Natalie Raffoul, ing. (électrique), J. D. (droit),

avocat et agent enregistré de brevets, Brion Raffoul, avocats et procureurs;

- Courriel du 1<sup>er</sup> mai de Mireille Trent;
- Courriel du 1<sup>er</sup> mai de Tara Beechey;
- Courriel du 1<sup>er</sup> mai de l'expéditrice Linda Bergh;
- Courriel du 2 mai de l'expéditeur Zak Ali;
- Courriel du 2 mai de Luisa Veronis;
- Courriel du 2 mai d'Ed Schouten;
- Courriel du 3 mai d'Enrique Armenta;
- Courriel du 3 mai de Cyril Leeder, directeur général, Myers Automotive Group;
- Courriel du 3 mai de Doug Feltmate, vice-président, ZAC du Cœur d'Orléans;
- Courriel du 4 mai, transmettant une lettre d'Elizabeth McAllister, présidente, Manor Park Community Association;
- Courriel du 4 mai de Greg Graham (directeur professionnel), chef de l'exploitation, groupe d'entreprises Cardel et président, Cardel Homes Ottawa;
- Courriel du 4 mai de John A. DeVries, président, Association de la construction d'Ottawa;
- Courriel du 4 mai de Jonathan Davies;
- Courriel du 4 mai de Karen Heney;
- Courriel du 4 mai de Chris Buchanan;
- Courriel du 4 mai de Judith Rinfret;
- Courriel du 4 mai d'Alistair Hensler et de Norma Strachan;
- Courriel du 4 mai de Darlene Pearson;

- Courriel du 4 mai de Jesse (expéditeur : Jesse Johal);
- Courriel du 4 mai de Huston Eubank;
- Courriel du 4 mai de Brent Taylor, président, Ottawa Federation of Agriculture;
- Courriel du 4 mai de Cameron (expéditeur : Cameron Galbraith);
- Courriel du 4 mai de Harlene Walker;
- Courriel du 4 mai d'Anita Utas;
- Courriel du 4 mai de Janet Stewart;
- Courriel du 4 mai d'Ian Doris;
- Courriel du 4 mai de Karen Van Staveren;
- Courriel du 4 mai de Douglas Paul Durber;
- Courriel du 4 mai de Karen Poole;
- Courriel du 4 mai de Joanne Hyslop;
- Courriel du 4 mai de John Donkin;
- Courriel du 4 mai d'Anne Wood;
- Courriel du 4 mai de Chris Hanlon;
- Courriel du 4 mai de Michael DeKolver;
- Courriel du 4 mai de Richard D'Addese;
- Courriel du 4 mai de Harold Moore;
- Courriel du 4 mai de Carol Stephenson;
- Courriel du 4 mai de Rajiv Kalsi;
- Courriel du 4 mai de Michael Lynch;
- Courriel du 4 mai d'Arthur A. Turner;

- Courriel du 4 mai de Barry Davis;
- Courriel du 4 mai d'Amy (expéditrice : Amy Morris);
- Courriel du 4 mai de Kate Reeve;
- Courriel du 4 mai de Rianne Mahon;
- Courriel du 4 mai de Rebecca Leaver;
- Courriel du 5 mai de Mike;
- Courriel du 5 mai de Wilber Wu;
- Courriel du 5 mai de Bruce Hudson;
- Courriel du 5 mai de l'expéditeur Luca Vella;
- Courriel du 5 mai de l'expéditeur mahoneyxy, sans signature;
- Courriel du 5 mai de l'expéditrice Judy Mahoney;
- Courriel du 5 mai de David McNicoll;
- Courriel du 5 mai de Jill Finlayson;
- Courriel du 5 mai de Nelson Coyle;
- Courriel du 5 mai de Sheena Crozier;
- Courriel du 5 mai de Larry Ladell, Woodpark Community Association;
- Courriel du 5 mai d'Isabelle Oppenheim;
- Courriel du 5 mai de Gilbert Bouffard;
- Courriel du 5 mai de Michael Gazier;
- Courriel du 5 mai de Doug Hunter;
- Courriel du 5 mai de Beverlee McIntosh;
- Courriel du 5 mai de John (expéditeur : J. Borello);
- Courriel du 5 mai d'Anne-Marie Demers;

- Courriel du 5 mai d'Elyse Van Herk;
- Courriel du 5 mai de Margaret Honeywell;
- Courriel du 5 mai d'Ellen Caplan;
- Courriel du 5 mai de Maureen et Paul Bernier;
- Courriel du 5 mai de Paul Teolis;
- Courriel du 5 mai de Reza Kholghy, professeur adjoint et titulaire d'une chaire de recherche du Canada en technologie des particules et génie de la combustion, Université Carleton;
- Courriel du 5 mai de Nancy MacDonald;
- Courriel du 5 mai de Nikita Lopoukhine;
- Courriel du 5 mai d'Ian Johns et de Sarah Jennings, Ashton Gate Developments;
- Courriel du 5 mai de Ruth Stewart-Verger;
- Courriel du 5 mai de Paul Piasco;
- Courriel du 5 mai de Wendell Cox, agrégé supérieur, Frontier Centre for Public Policy;
- Courriel du 5 mai de Ron Gore et réponse du bureau du conseiller Rawlson King le 14 mai;
- Courriel du 6 mai d'Art Hunter;
- Courriel du 6 mai de Trevor Clayton;
- Courriel du 6 mai, transmettant une lettre de Susan St. Amand, présidente, Fondation communautaire d'Ottawa;
- Courriel du 6 mai de Terrence Lonergan;
- Courriel du 6 mai de Donald Myatt;
- Courriel du 6 mai de Gerard Power;

- Courriel du 6 mai de Nyiri DuCharme;
- Courriel du 6 mai, transmettant une lettre de John MacDougall, président, Uniform Urban Developments;
- Courriel du 6 mai de Juan Galindez;
- Courriel du 6 mai de Chris Collins, gestionnaire principal de l'aménagement de terrain, Cardel Homes;
- Courriel du 6 mai de Kris Singhal, PDG, Richcraft Group of Companies;
- Courriel du 6 mai, transmettant une lettre de Darrin Alberty, président, National Capital Heavy Construction Association;
- Courriel du 6 mai de Christine Earnshaw, cofondatrice, Tree Fest Ottawa;
- Courriel du 6 mai de David Wallace, président, et de Josh Kardish, vice-président, eQ Homes;
- Courriel du 6 mai d'Andy Saparno;
- Courriel du 6 mai d'Erin Maher;
- Courriel du 6 mai de Herschell Sax;
- Courriel du 6 mai de Jason Creaghan et de Deanna Young;
- Courriels des 6 et 7 mai de Michel Dubord;
- Courriel du 6 mai de Margaret Ford;
- Courriel du 6 mai de Liz Nieman;
- Courriel du 6 mai de M. S. Millar;
- Courriel du 6 mai de Renee (expéditrice : Renee Cunningham);
- Courriel du 6 mai de Leigh Hudson et de Craig Templeton;
- Courriel du 6 mai de Ceci Cranston;
- Courriel du 6 mai de Suneeta Millington et Augusta Street;

- Courriel du 6 mai de Rob Campbell;
- Courriel du 6 mai de Nicole Robert, présidente, conseil d'administration, Conseil sur le vieillissement d'Ottawa;
- Courriel du 6 mai de Mary Ann Buckley;
- Courriel du 7 mai de Sarah Partridge;
- Courriel du 7 mai de Katya Duhamel;
- Courriel du 7 mai de John (expéditeur : John Juba);
- Courriel du 7 mai de Roddy G. Bolivar, Zone d'amélioration commerciale du couloir du chemin Carp;
- Courriel du 7 mai de Jeff Parkes, Taggart Realty;
- Courriel du 7 mai de David S. Renfroe, Renfroe Land Management;
- Courriel du 7 mai de Kim Turnbull;
- Courriel du 7 mai, transmettant une lettre de Richard Slowikowski, président, Old Ottawa South Community Association;
- Courriel du 7 mai de Fernando Ribas;
- Courriel du 7 mai de Scott Kennedy;
- Courriel du 7 mai, transmettant une lettre de Steve Gordon, PDG, Regional Group;
- Courriel du 7 mai de Diane Kampen;
- Courriel du 7 mai de Marion Hale;
- Courriel du 7 mai de Charles Carriere, Potvin Construction;
- Courriel du 7 mai de Brenda Quinlan;
- Courriel du 7 mai de Dennis Jacobs, urbaniste principal, Momentum Planning and Communications, pour Marguerite Lacroix et Denis Lacroix;
- Courriel du 7 mai de Magdalene Carson;



- Courriel du 7 mai de Dean Karakasis, directeur général, BOMA Ottawa;
- Courriel du 7 mai de Ron Tomlinson, PDG, Tomlinson Group of Companies;
- Courriel du 7 mai de Nadia De Santi, WSP Canada Group Limited, pour la Riverside South Development Corporation;
- Courriel du 7 mai de Faith Blacchiere;
- Courriel du 7 mai de Chris Taggart, président, Tamarack Developments;
- Courriel du 7 mai de Heather Pearl et de Lynne Bankier, coprésidentes, Champlain Park Community Association;
- Courriel du 7 mai de Daniel Paquette, Paquette Planning Associates Ltd.;
- Courriel du 7 mai de Sue Stefko, présidente, Glebe Annex Community Association;
- Courriel du 7 mai de Michael Polowin, associé, Gowling WLG, et de Nadia De Santi, WSP, pour Urbandale Corporation;
- Courriel du 7 mai de Ilze Bremze;
- Courriel du 7 mai d'Adam Thompson, Novatech, pour les propriétaires du 673, chemin Rideau, du 805, chemin Rideau et du 4975, chemin Spratt;
- Courriel du 7 mai de Jason Burggraaf, directeur général, Greater Ottawa Home Builders' Association;
- Courriel du 7 mai de Shawn Hamilton, vice-président principal et administrateur délégué, CBRE Limitée;
- Courriel du 7 mai de Paul Mezo;
- Courriel du 7 mai de Roland Reeb;
- Courriel de mai de Peter Kennedy;
- Courriel de mai de Tim Cutts et de Margaret Sommerville;
- Courriel du 7 mai de Geoff (expéditeur : GeoffreyAlisonDunbarWelsted);

- Courriel de mai de P (expéditeur : Philippe Mineau);
- Courriel du 7 mai de Catherine Green;
- Courriel du 7 mai de Keith Davidson;
- Courriel du 7 mai de François Lavallée;
- Courriel du 7 mai de Sandy Pearl;
- Courriel du 7 mai de Christina Thiele (révisé le 8 mai);
- Courriel du 7 mai de Greer Johnston;
- Courriel du 7 mai, transmettant une lettre de Jeff Cavanagh, président, Thomas Cavanagh Construction Limited;
- Courriel du 7 mai de Stephanie McNeely;
- Courriel du 7 mai de Loren Crawford;
- Courriel du 7 mai de John Smit;
- Courriel du 8 mai de Cheryl Parrott;
- Courriel du 7 mai de Solomiya Ostapyk;
- Courriel du 7 mai de Roger C. dela Peña, Carpet Sense & Flooring Ltd.;
- Courriel du 7 mai de Larry Cooper;
- Courriel du 8 mai de Rachelle Lecours, présidente, Association communautaire du Grand Avalon;
- Courriel du 8 mai d'Aly Hyder Ali;
- Courriel du 8 mai de Kim Hume, Hume Trading Company Limited;
- Courriel du 8 mai de Judith Holman;
- Courriel du 8 mai de Bethany Armstrong;
- Courriel du 8 mai de Barbara Leckie;
- Courriel du 8 mai de Martin Hart;

- Courriel du 8 mai de David Paré;
- Courriel du 8 mai de Sybil Grace;
- Courriel du 8 mai de David Mackie;
- Courriel du 8 mai d'Irene Walker;
- Courriel du 8 mai de Marie-Pierre Desrosiers;
- Courriel du 8 mai de Mary Lapner;
- Courriel du 8 mai d'Alison Wesley-James;
- Courriel du 8 mai de Tracey Clark;
- Courriel du 8 mai de Sylvia Montgomery;
- Courriel du 8 mai de Fred Woolfrey;
- Courriel du 8 mai de Ben Filewod;
- Courriel du 8 mai de la D<sup>re</sup> Anne Galipeau, de Jeff Rosebrugh et de Maya Rosebrugh;
- Courriel du 8 mai d'Iola Price;
- Courriel du 8 mai de Karen Noseworthy;
- Courriel du 8 mai de Karen Amyot;
- Courriel du 8 mai de Gina Becker;
- Courriel du 8 mai, transmettant une lettre de Neil Malhotra, chef des finances, Claridge Homes Group of Companies;
- Courriel du 8 mai de Jeanne Langford;
- Courriel du 8 mai d'Amanda Smith-Millar, Initiative multiconfessionnelle sur l'habitation;
- Courriel du 8 mai de Kaeli Van Regan, Réseau de logements sociaux d'Ottawa (lettre et présentation);

- Courriel du 8 mai de Linda Gama-Pinto;
- Courriel du 8 mai de Cindy Mitchell;
- Courriel du 8 mai de Khulud Baig, IVTF (présentation);
- Courriel du 8 mai de C (sans signature);
- Courriels des 8 et du 14 mai de Barbara Ramsay, présidente, coalition pour la protection des espaces verts de Katana;
- Courriel du 8 mai de Kevin O'Shea, président de division, Mattamy Homes;
- Courriel du 8 mai de Liz MacKenzie;
- Courriel du 8 mai, transmettant une lettre de Gilles St-Jean, Plomberie Axel;
- Courriel du 8 mai de Céline Bédard, directrice générale, Jacques Bédard Excavation Ltd.;
- Courriel du 8 mai d'Edward Hall, directeur général, Stone Design Concepts;
- Courriel du 8 mai de Peter Farrell;
- Courriel du 8 mai, transmettant une lettre de Ray Sullivan, directeur général, Corporation des citoyens d'Ottawa centre-ville;
- Courriel du 8 mai de Nick Paynter;
- Courriel du 8 mai de Beth Lawless;
- Courriel du 8 mai d'Isaac Smith, organisateur politique pour la campagne « Stop à l'étalement urbain », Écologie Ottawa, transmettant une pétition pour la campagne qui rassemble 3 720 signatures, ainsi qu'une lettre en pièce jointe des parties suivantes : Écologie Ottawa; *The Energy Mix*; le conseil d'administration de la Healthy Transportation Coalition; la Tanglewood-Hillsdale Community Association; le groupe Ontario de la Fondation Sierra Club Canada; la Hintonburg Community Association; le Youth Climate Lab; la Carlington Community Association; Free Transit

Ottawa; la Greenspace Alliance; la New Edinborough Community Alliance; la Glebe Community Association; l'Association communautaire de Vanier; l'Initiative : une ville pour toutes les femmes; le People's Official Plan; CAFES; le Peace and Environment Resource Centre; l'Association communautaire de la Basse-Ville; la Queensway Terrace North Community Association; le Groupe des usagers de transport en commun d'Ottawa; la Manor Park Community Association; la Woodpark Community Association;

- Courriel du 8 mai d'Andrée Chartier;
- Courriel du 8 mai d'Elizabeth Galligan;
- Courriel du 8 mai de David J. Cork;
- Courriel du 8 mai de Kathy Black;
- Courriel du 8 mai de Grace Thrasher, Manotick Village and Community Association;
- Courriels des 8 et du 16 mai de R. Michel Pilon, PDG, Avenue31 Capital Inc.
- Courriel du 8 mai de Barbara Greenberg;
- Courriel du 8 mai de Paul Bolt, président, Association communautaire Chapel Hill Sud;
- Courriel du 8 mai de Paul Johannis, président, Alliance pour les espaces verts de la capitale du Canada (présentation);
- Courriel du 8 mai de Jonathan Westeinde, directeur général, Windmill Development Group Ltd.;
- Courriel du 8 mai, transmettant une lettre et une présentation de Robert D. Aburto, Gowlings WLG, pour William Davidson (avec présentation);
- Courriel du 8 mai de Daniel Buckles;
- Courriel du 8 mai de Janet Stavinga, directrice générale, Algonquins of

Ontario;

- Courriel du 8 mai de George Georgaras, président, HN Homes;
- Courriel du 8 mai, transmettant une lettre de Lucie Bureau, directrice, Planification à long terme et transport, Commission de la capitale nationale;
- Courriel du 8 mai de Chris Epplett;
- Courriel du 8 mai de Neil Thomson, président, Kanata Beaverbrook Community Association;
- Courriel du 8 mai d'Elizabeth Shore;
- Courriel du 8 mai, transmettant une lettre de Joe Berridge et de Cyndi Rottenberg-Walker, associés, Urban Strategies Inc.;
- Courriel du 8 mai de Salma Al-Shebabi (lettre et diapositives);
- Courriel du 8 mai de Christina Bouchard;
- Courriel du 8 mai d'Audrey Jacob, directrice régionale adjointe, Est du Canada, Groupe IBI;
- Courriel du 8 mai de l'expéditeur Art/Margaret (sans signature);
- Courriel du 8 mai de Trevor Haché, administrateur et cofondateur, Healthy Transportation Coalition (notes et diapositives);
- Courriel du 8 mai, transmettant une lettre de Roger Greenberg, président exécutif, Minto Group;
- Courriel du 8 mai de Marnie Peters, présidente, Accessibility Simplified (lettre et diapositives);
- Courriel du 8 mai de Sheila Perry, Fédération des associations civiques d'Ottawa (lettre et diapositives);
- Courriel du 8 mai de Sueling Ching, PDG, Chambre de commerce d'Ottawa;
- Courriel du 8 mai d'Angela Keller-Herzog, coordonnatrice, Community

Actions for Environmental Sustainability (CAFES);

- Courriel du 8 mai de Robert Brocklebank;
- Courriel du 8 mai de Mark R. Flowers, Davies Howe LLP, pour Mattamy Homes Limited et Minto Greenfield GP Inc.;
- Courriel du 8 mai, transmettant une lettre de Ross Meredith, président, Comité du marché By, Groupe de travail Capitale 2020;
- Courriel du 8 mai, transmettant une lettre de Doug McLarty, président, Groupe de travail Capitale 2020;
- Courriel du 8 mai, transmettant une lettre d'Ian Lee, Ph. D., professeur agrégé, Université Carleton/Sprott School of Business;
- Courriel du 8 mai, transmettant une lettre de Brian McIntomny, président, Comité du réaménagement urbain d'Ottawa, Groupe de travail Capitale 2020;
- Courriel du 8 mai de Daryl Keleher, MICU, PPR, directeur principal, Recherche, évaluation et conseil, Consultation économique, Altus Expert Services, Groupe Altus;
- Courriel du 8 mai de Sara Paquette;
- Courriel du 8 mai de Sherri Watson;
- Courriel du 8 mai de Robert Feldgaier, M. Sc., profil planification, administrateur principal, Recherche, évaluation et conseil, Altus Expert Services, Groupe Altus;
- Courriel du 8 mai de Kris Nanda, Ville d'Ottawa, Comité consultatif sur la gestion environnementale (CCGE);
- Courriel du 8 mai de Judy Hunter;
- Courriel du 8 mai de Michael Wolfson;
- Courriel du 8 mai de Martin Saidla;
- Courriel du 8 mai de Joan Freeman;

- Courriel du 8 mai de Mary Anne Jackson-Hughes;
- Courriel du 8 mai d'Anne Beaudry et d'Armand Cote;
- Courriel du 8 mai de Louise Aronoff;
- Courriel du 8 mai de Jim Elder;
- Courriel du 8 mai de Susan (aucune autre signature);
- Courriel du 8 mai de Jody (aucune autre signature);
- Courriel du 8 mai de Kate Garvie, présidente, section locale 362, Syndicat national des cultivateurs;
- Courriel du 8 mai de Colleen Nakla;
- Courriel du 8 mai de l'expéditeur Pria Ranganath;
- Courriel du 8 mai de Graham Bird, président, GBA Group;
- Courriel du 8 mai de Sarah Anson-Cartwright;
- Courriels des 8 et 11 mai de Loretto Beninger;
- Courriel du 8 mai de Chris Jalkotzy, Planning By People/City Villages;
- Courriel du 8 mai d'Erin Leigh, directrice générale, Coalition d'Ottawa contre la violence faite aux femmes;
- Courriel du 9 mai de William Davidson (diapositives);
- Courriel du 9 mai d'Andrew Ferguson;
- Courriel du 9 mai d'Alexandra Gruca-Macaulay;
- Courriel du 9 mai de Brian Finch;
- Courriel du 9 mai de Desmond Fisher;
- Courriel du 9 mai de Heather MacKinnon;
- Courriel du 9 mai d'Issam (expéditeur : Issam Dalati);
- Courriel du 9 mai de John Forsey;



- Courriel du 9 mai de S. King;
- Courriel du 9 mai de Mary Harvey;
- Courriel du 9 mai de Pierre Dufresne, vice-président, Aménagement, Tartan Land Corporation;
- Courriel du 9 mai de Robert Lyman;
- Courriel du 9 mai de Stephen Thirlwall;
- Courriel du 9 mai de Wynn Quon;
- Courriel du 9 mai de Don Schultz, directeur de la planification, Lépine Corporation (Canadian Rental Development Services Inc.);
- Courriel du 10 mai de Sean Stamplecoskie;
- Courriel du 10 mai d'Andrew Brethour, PDG, PMA Brethour Realty Group;
- Courriel du 10 mai de Christopher Hanlon;
- Courriel du 10 mai de Barbara Ferris;
- Courriel du 10 mai de Daniel Coates;
- Courriel du 10 mai de Martin Laplante;
- Courriel du 10 mai de « For our Kids/Parents for the Planet Action Group » (expéditeur : Gillian Koh);
- Courriel du 10 mai de Phil Sweetnam;
- Courriel du 10 mai de William Bradley;
- Courriel du 11 mai de Wes Vanderploeg;
- Courriel du 11 mai de Matilda Samuel et de Hilary Samuel;
- Courriel du 11 mai de Rhéal Delaquis;
- Courriel du 11 mai de Salma Al-Shehabi;
- Courriel du 11 mai de Linda Murphy;

- Courriel du 11 mai de John Morgan;
- Courriel du 11 mai de Sheila Kealey;
- Courriel du 11 mai d'Agnès Revenu;
- Courriel du 11 mai de Ron Person;
- Courriel du 11 mai de Jennifer Halsall;
- Courriel du 11 mai de Carol Cockburn;
- Courriel du 11 mai de Chris Buchanan;
- Courriel du 11 mai de Christiane Delon;
- Courriel du 11 mai de Stephen Baranyi;
- Courriel du 11 mai d'Anthony Keith;
- Courriel du 11 mai de Joanne Swartz Anderson;
- Courriel du 11 mai de Kate Reekie;
- Courriel du 11 mai de Lucie Masson;
- Courriel du 11 mai de Margo Brewer;
- Courriel du 11 mai de Michael Powell, président, Dalhousie Community Association;
- Courriel du 11 mai de Peter Gahlinger;
- Courriel du 11 mai de Vanni Lo Riggio;
- Courriel du 11 mai d'Andrea Steenbakkers, ZAC de Barrhaven;
- Notes d'allocution de Liz Bernstein, administratrice, Association communautaire de la Basse-Ville;
- Courriel du 11 mai de Jay Ambrose;
- Courriel du 11 mai de Ron Greenwood;
- Courriel du 11 mai de Charity Bartlett, présidente, Carlington Community

Association;

- Notes d'allocution de Mitchell Beer;
- Courriel du 12 mai de David Prichard;
- Courriel du 13 mai de Ryan Spero;
- Courriel du 13 mai de Brian McClean;
- Courriel du 13 mai d'Alex DeVries;
- Courriel du 13 mai de Martin Gauthier;
- Courriel du 13 mai de J. P. Unger;
- Courriel du 13 mai d'Eric Crighton;
- Courriel du 14 mai de Matthew Cox;
- Courriel du 14 mai de Barbara, présidente, coalition pour la protection des espaces verts de Katana;
- Courriel du 15 mai de Barry Wellar;
- Courriel du 15 mai de Chris Banwell;
- Courriel du 17 mai de Belle Levi;
- Courriel du 17 mai de l'expéditrice Monique McPherson, sans signature;
- Courriel du 18 mai de l'expéditeur rafik aa, sans signature;
- Courriel du 18 mai de Paul Margerum.

### **Motion N° PLC-ARAC 2020-3/3**

Motion du vice-président Glen Gower

**IL EST RÉSOLU QUE la partie de la présente réunion réservée aux intervenants du public soit réputée terminée et que l'étude et les délibérations concernant le rapport *Nouveau Plan officiel – Stratégie de gestion de la croissance* soit remise au mardi 19 mai 2020, à 9 h.**

ADOPTÉE, par un vote de 11 voix affirmatives contre 0 voix négative, réparties

comme suit :

VOIX AFFIRMATIVES (11) : Conseillers L. Dudas, T. Tierney, J. Leiper,  
R. Brockington, G. Darouze, S. Moffatt,  
C. A. Meehan, A. Hubley, G. Gower, E. El-Chantiry  
et J. Harder

VOIX NÉGATIVE (0) : Aucune

À 16 h 49, la séance est interrompue et reprendra le 19 mai.

Le 19 mai

**Motion N° PLC-ARAC 2020-3/4**

Motion du conseiller J. Leiper

**Que le rapport du personnel soit présenté.**

REJETÉE par un vote de 2 voix affirmatives contre 9 voix négatives, ainsi  
partagées :

VOIX AFFIRMATIVES (2):  
Conseillers J. Leiper, C.A. Meehan

VOIX NÉGATIVES (9):  
Conseillers L. Dudas, T. Tierney, R. Brockington,  
G. Darouze, S. Moffatt, A. Hubley, G. Gower, E. El-  
Chantiry et J. Harder

**Motion N° PLC-ARAC 2020-3/5**

Motion du conseiller G. Gower

**ATTENDU QUE le rapport *Nouveau Plan officiel – Stratégie de gestion de la croissance (ACS2020-PIE-EDP-0012)* fait état des stratégies de croissance qui guideront la révision du Plan officiel et la croissance d'Ottawa jusqu'en 2046; et**

**ATTENDU QUE plusieurs erreurs administratives ont été relevées dans le rapport depuis sa publication le 24 avril 2020;**

**PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Comité de l'urbanisme et le Comité de l'agriculture et des affaires rurales recommandent conjointement**

**au Conseil d'apporter les corrections suivantes au rapport principal :**

- Remplacer la figure 4 (page 24) par une figure reflétant avec exactitude le taux de densification du scénario de l'objectif, dans les colonnes des logements dans les zones bâties, de la densification dans les zones vertes et des logements dans les zones vertes, pour les lignes de 2018-2021 à 2041-2046.**

Période	Logements urbains	Taux de densification	Logements dans les zones bâties	Densification dans les zones vertes	Logements dans les zones vertes
2018-2021	24 300	40 %	12 100	50 %	12 100
2021-2026	38 800	47 %	19 800	49 %	19 000
2026-2031	35 800	56 %	19 400	46 %	16 500
2031-2036	31 200	68 %	19 300	38 %	11 800
2036-2041	27 400	80 %	20 500	25 %	6 800
2041-2046	24 300	100 %	24 300	0 %	-
2018-	181 800	64 %	115 500	36 %	66 300

**remplacée par :**

Période	Logements urbains	Taux de densification	Logements dans les zones bâties	Densification dans les zones vertes	Logements dans les zones vertes
2018-2021	24 300	40 %	9 700	60 %	14 600
2021-2026	38 800	47 %	18 200	53 %	20 600
2026-2031	35 800	56 %	20 100	44 %	15 800
2031-2036	31 200	68 %	21 200	32 %	10 000
2036-2041	27 400	80 %	21 900	20 %	5 500
2041-2046	24 300	100 %	24 300	0 %	-
2018-2046	181 800	64 %	115 500	36 %	66 300

**2. Ajouter aux endroits ci-dessous la précision suivante : « Est aussi prévue une exception supplémentaire pour les terrains du village de Manotick situés le long de la rive ouest de la rivière Rideau. »**

**i. Page 37, section d. Utilisations rurales incompatibles :**

**Les terrains à moins d'un kilomètre d'un village ne seront pas envisagés, sauf dans le cas du village de Notre-Dame-des-Champs, qui est déjà presque complètement entouré par le secteur urbain.**

**ii. Page 54, section RÉPERCUSSIONS SUR LES ZONES RURALES, premier paragraphe :**

**La Ville propose, dans sa description détaillée des critères d'évaluation pour l'expansion urbaine, qu'une zone tampon d'un kilomètre soit maintenue autour des villages adjacents au secteur urbain, afin qu'ils demeurent distincts de la région suburbaine croissante. La seule exception sera le village de Notre-Dame-des-Champs, qui est déjà entouré par des zones urbaines bâties et à bâtir, et pour lequel l'ajout d'une zone tampon ne serait pas possible.**

**IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE les corrections ci-dessous soient apportées au document à l'appui n° 1 Stratégie de gestion de la croissance résidentielle**

**pour le nouveau Plan officiel :**

1. **Dans la figure 47 (page 45), remplacer « 14 600 » par « 82 400 » dans la case des logements dans les zones bâties au scénario « juste milieu ».**

Période	Logements urbains	Taux de densification	Logements dans les zones bâties	Densification dans les zones vertes	Logements dans les zones vertes
2021-2026	38 800	40 %	15 500	60 %	23 300
2026-2031	35 800	40 %	14 300	60 %	21 500
2031-2036	31 200	40 %	12 500	60 %	18 700
<b>Total après 15 ans</b>	<b>105 800</b>	<b>40 %</b>	<b>42 300</b>	<b>60 %</b>	<b>63 500</b>
<b>« Juste milieu »</b>			<b>14 600</b>		<b>75 100</b>
<b>Surplus après 2036</b>					<b>11 700</b>
<b><u>remplacée par :</u></b>					
Période	Logements urbains	Taux de densification	Logements dans les zones bâties	Densification dans les zones vertes	Logements dans les zones vertes
2021-2026	38 800	40 %	15 500	60 %	23 300
2026-2031	35 800	40 %	14 300	60 %	21 500
2031-2036	31 200	40 %	12 500	60 %	18 700
<b>Total après 15 ans</b>	<b>105 800</b>	<b>40 %</b>	<b>42 300</b>	<b>60 %</b>	<b>63 500</b>
<b>« Juste</b>			<b>82 400</b>		<b>75 100</b>

milieu »

Surplus après  
2036

11 700

2. À la page 45, dans la première phrase de la section *Méthodologie*, *Superficie brute aménageable*, remplacer « 955 » par « 1 281 » de sorte à avoir la phrase suivante : « Dans le scénario “juste milieu”, il faut qu’une partie de la croissance projetée se fasse dans 1 281 hectares de terrains destinés à l’expansion du secteur urbain. »
3. Ajouter aux endroits ci-dessous la précision suivante : « Est aussi prévue une exception supplémentaire pour les terrains du village de Manotick situés le long de la rive ouest de la rivière Rideau. »
  - i. [Page 7, section Secteur urbain : Zones d’expansion, dernière puce :](#)

*les terrains se trouvant à moins de 1 km d’un village (sauf Notre-Dame-des-Champs, qui est déjà presque totalement entouré).*
  - ii. [Page 48, deuxième paragraphe, dernière puce :](#)

*Terrains se trouvant à moins de 1 km d’un village (sauf Notre-Dame-des-Champs).*
  - iii. [Page 50, section Utilisations rurales incompatibles :](#)

*En général, la Ville n’envisage pas les terrains situés dans un rayon d’un kilomètre d’un village, à moins que ce dernier ne soit déjà partiellement entouré par le secteur urbain, comme Notre-Dame-des-Champs.*

ADOPTÉE, par 11 voix affirmatives contre 0 voix négative, comme suit :

VOIX AFFIRMATIVES (11):           Conseillers L. Dudas, T. Tierney, J. Leiper, R. Brockington, G. Darouze, S. Moffatt, C.A. Meehan, A. Hubley, G. Gower, E. El-Chantiry et J. Harder

VOIX NÉGATIVES           Aucune



(0):

**Motion N° PLC-ARAC 2020-3/6**

Motion du conseiller A. Hubley

**ATTENDU QUE la description détaillée des critères d'évaluation pour l'expansion urbaine (document n° 6) prévoit des points pour la proximité de services et de stations de transport en commun rapide;**

**ATTENDU QUE l'annexe D du Plan officiel de la Ville d'Ottawa actuel tient compte des couloirs de transport en commun rapide existants et futurs et des couloirs prioritaires de transport en commun existants et futurs dans la planification du réseau de transport en commun public d'Ottawa;**

**ATTENDU QUE les critères d'évaluation actuels ne prévoient aucun point pour les couloirs prioritaires de transport en commun et les parcs-o-bus qui alimentent le réseau de transport en commun public; et**

**ATTENDU QUE les couloirs prioritaires de transport en commun et les parcs-o-bus favorisent l'utilisation du système de transport rapide, et que la proximité de ces services procure un accès avantageux aux transports en commun;**

**PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Comité de l'urbanisme et le Comité de l'agriculture et des affaires rurales fassent les recommandations conjointes suivantes au Conseil :**

1. **Remplacer le nom du critère 6, « Disponibilité des services de transport en commun rapide », par « Disponibilité de services de transport en commun rapides ou de couloirs prioritaires – Mesures isolées ».**
2. **Inclure les points ci-dessous au critère 6 :**
  - a. **6 points : « Proximité d'un couloir prioritaire de transport en commun existant – Mesures isolées ».**
  - b. **2 points : « Proximité d'un couloir prioritaire de transport en commun prochain – Mesures isolées ».**
3. **Remplacer le nom du critère 7, « Proximité de la station de transport**

**en commun rapide la plus près », par « Proximité de la station de transport en commun rapide ou du couloir prioritaire de transport en commun le plus près – Mesures isolées – ou d'un parc-o-bus alimentant le système de transport rapide ».**

4. **Inclure les points ci-dessous au critère 7 :**
  - a. **Maximum de 2 points : sites à moins de 1,9 km d'un parc-o-bus alimentant un service de transport rapide ou un couloir prioritaire – Mesures isolées.**
5. **Réviser les documents n<sup>os</sup> 1 et 6 en fonction des changements ci-dessus.**

ADOPTÉE, par 9 voix affirmatives contre 2 voix négative, comme suit :

VOIX AFFIRMATIVES (9):   Conseillers L. Dudas, T. Tierney, R. Brockington,  
G. Darouze, S. Moffatt, C.A. Meehan, A. Hubley,  
E. El-Chantiry et J. Harder

VOIX NÉGATIVES (2):       Conseillers J. Leiper, G. Gower

#### **Motion N° PLC-ARAC 2020-3/7**

Motion du conseiller R. Brockington

**ATTENDU QUE la Ville a déclaré l'urgence climatique et reconnaît que la réduction des émissions de gaz à effet de serre requiert une intervention mondiale ambitieuse et coordonnée; et**

**ATTENDU QUE la densification devrait avoir moins d'incidence sur les émissions communautaires de gaz à effet de serre d'Ottawa;**

**PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Comité de l'urbanisme et le Comité de l'agriculture et des affaires rurales fassent les recommandations conjointes suivantes au Conseil :**

1. **Suivant les recommandations du personnel, demander aux employés de la Direction générale de la planification, de l'infrastructure et du développement économique de modéliser une augmentation de la cible de densification pour 2041-2046, de façon à ce qu'elle passe de**

**60 % à 70 %.**

- 2. Remplacer la première recommandation du rapport du personnel par la suivante :**

**« Approuver le scénario “juste milieu” révisé comme stratégie de gestion de la croissance résidentielle pour le nouveau Plan officiel, tel que décrit dans le document 1 ci-joint, scénario qui prévoit une cible de densification révisée de 70 % pour la période 2041-2046, fondé sur cette nouvelle cible; »**

- 3. Demander au personnel de réviser les cibles de densification pour toutes les périodes quinquennales indiquées à la page 4, de sorte qu'il y ait une progression adéquate jusqu'à la cible de 70 %.**
- 4. Remplacer la deuxième recommandation du rapport du personnel par la suivante :**

**« Approuver l'inclusion d'une nouvelle cible d'expansion des zones urbaines résidentielles et destinées à l'emploi correspondant à la nouvelle cible de densification de 70 %, les terrains résidentiels devant être choisis selon les critères figurant dans le document 6, et les terrains destinés à l'emploi, en fonction d'ajouts stratégiques, et la superficie et l'emplacement définitifs des nouveaux terrains devant être soumis lors du dépôt de la version provisoire du Plan officiel au quatrième trimestre de 2020. »**

REJETÉE par un vote de 3 voix affirmatives contre 8 voix négatives, ainsi partagées :

VOIX AFFIRMATIVES (3):      Concealers J. Leiper, R. Brockington, C.A. Meehan

VOIX NÉGATIVES (8):      Conseillers G. Darouze, S. Moffatt, L. Dudas,  
T.Tierney, G. Gower, A. Hubley, E. El-Chantiry et  
J. Harder

### Motion N° PLC-ARAC 2020-3/8

Motion du conseiller J. Leiper (*pour le conseiller S. Menard*)

**ATTENDU QUE l'étude sur les terrains destinés à l'emploi n'a pas été effectuée et qu'aucun rapport n'a été produit pour appuyer la recommandation;**

**ATTENDU QUE la Commission des affaires municipales de l'Ontario a rejeté une décision sur les ressources foncières requises comprise dans la modification du Plan officiel n° 150 parce qu'aucune étude n'avait été réalisée; et**

**ATTENDU QUE l'orientation stratégique afférente approuvée en décembre concernant les installations d'entreposage et de distribution à proximité des échangeurs autoroutiers de la série 400 dans les limites de la ville d'Ottawa visait le développement économique en milieu rural;**

**PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE la recommandation d'ajouter de 69 à 369 hectares de terrains destinés à l'emploi à la zone urbaine de la ville soit suspendue jusqu'à ce que les études et les consultations nécessaires aient été effectuées, et que le personnel produira un rapport ultérieurement.**

REJETÉE par un vote de 3 voix affirmatives contre 8 voix négatives, ainsi partagées :

VOIX AFFIRMATIVES (3):     Conseillers J. Leiper, R. Brockington, C.A. Meehan

VOIX NÉGATIVES (8):     Conseiller G. Darouze, S. Moffatt, L. Dudas,  
T. Tierney, G. Gower, A. Hubley, E. El-Chantiry et  
J. Harder

### Motion N° PLC-ARAC 2020-3/9

Motion du conseiller E. El-Chantiry

**ATTENDU QUE, en décembre 2016, la Ville d'Ottawa a adopté un nouveau Système d'évaluation des terres et d'analyse des zones qui a permis la recension des terres agricoles désignées en tant que secteurs de ressources agricoles à [l'annexe A du Plan officiel actuel](#); et**

**ATTENDU QUE la formule des distances minimales de séparation a été mise au point par le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario, dans le but de limiter les conflits d'utilisation du sol et les plaintes pour nuisance concernant les odeurs émanant des installations où sont élevés des animaux;**

**PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Comité de l'agriculture et des affaires rurales et le Comité de l'urbanisme recommandent conjointement au Conseil d'approuver les exclusions supplémentaires ci-dessous des terrains, des parcelles et des groupes de parcelles qui pourraient être candidats à l'inclusion au secteur urbain ou à un village lors de l'expansion des limites :**

- 1) **Les terrains des secteurs de ressources agricoles ne doivent en aucun cas être considérés comme des parcelles candidates à l'inclusion au secteur urbain ou aux villages;**
- 2) **Les terrains des secteurs de ressources agricoles ne doivent pas être évalués, pris en considération ou classés de quelque manière qui pourrait les associer de près ou de loin ou les rendre candidats à l'inclusion aux zones de peuplement élargies du secteur urbain ou des villages;**

**IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le personnel de la Direction générale de la planification, de l'infrastructure et du développement économique ajuste les critères de notation de manière à tenir compte des conséquences pour les exploitations agricoles et les élevages d'animaux existants ainsi que des distances minimales de séparation;**

**IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE les terrains de secteurs de ressources agricoles doivent demeurer exempts d'infrastructures urbaines, soit les bassins de rétention des eaux pluviales, les aqueducs et les égouts, les terrains de sport et toute autre infrastructure contribuant au développement de collectivités suburbaines.**

ADOPTÉE, par 11 voix affirmatives contre 0 voix négative, comme suit :

VOIX                      Conseillers L. Dudas, T. Tierney, J. Leiper, R. Brockington,  
AFFIRMATIVES      G. Darouze, S. Moffatt, C.A. Meehan, A. Hubley, G. Gower,

(11): E. El-Chantiry et J. Harder

VOIX Aucune

NÉGATIVES

(0):

### Motion N° PLC-ARAC 2020-3/10

Motion du conseiller G. Darouze

**ATTENDU QUE le rapport *Nouveau Plan officiel – Stratégie de gestion de la croissance* (ACS2020-PIE-EDP-0012) fait état des stratégies de croissance qui guideront la révision du Plan officiel et la croissance d'Ottawa jusqu'en 2046;**

**ATTENDU QUE l'extraction de granulés minéraux entre en conflit avec la vocation résidentielle des terrains;**

**PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Comité de l'urbanisme et le Comité de l'agriculture et des affaires rurales recommandent au Conseil, pour souligner l'importance de la production de granulés minéraux (dans les secteurs définis dans le Plan officiel comme « zones riches en substrat rocheux, en sable et en gravier ») pour les besoins en construction et en infrastructure d'Ottawa, qu'il soit demandé au personnel de ne pas noter, évaluer, considérer ou classer de quelque manière que ce soit les parcelles résidentielles candidates adjacentes à un secteur de ressources de roche en place ou dans un rayon de 200 mètres de celui-ci, ou dans un rayon de 200 mètres d'un secteur de ressources en sable et en gravier, tels qu'ils sont définis dans les annexes A et B du Plan officiel, à moins que le propriétaire du terrain puisse donner la preuve, fournie par un expert en la matière, que la ressource sera épuisée d'ici 2036.**

ADOPTÉE, par 11 voix affirmatives contre 0 voix négative, comme suit :

VOIX Conseillers L. Dudas, T. Tierney, J. Leiper, R. Brockington,  
AFFIRMATIVES G. Darouze, S. Moffatt, C.A. Meehan, A. Hubley, G. Gower,  
(11): E. El-Chantiry et J. Harder

VOIX Aucune

NÉGATIVES

(0):

**Motion N° PLC-ARAC 2020-3/11**

Motion du conseiller S. Moffatt

**ATTENDU QUE les cibles de densification seront abordées lors de la présentation du Plan officiel au quatrième trimestre de 2020;**

**ATTENDU QUE l'appui de la collectivité dépend souvent du type de densification proposé (immeubles de faible hauteur, habitations de type intermédiaire, etc.);**

**ATTENDU QUE le personnel a commencé à trouver des solutions comme les appartements de type 6-1-3 et le nouveau zonage R4; et**

**ATTENDU QU'un effort de transparence auprès de la collectivité est fait quant aux outils que la Ville utilisera pour atteindre la cible de densification du nouveau Plan officiel;**

**PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QU'il soit demandé au personnel de la Direction générale de la planification, de l'infrastructure et du développement économique, lors de la présentation du Plan officiel au quatrième trimestre de 2020, d'ajouter à son rapport (d'un point de vue conceptuel) les outils qui aideront la Ville à atteindre ses cibles de densification. Par souci de clarté, le rapport ne devra pas présenter les détails, mais plutôt les tendances générales, par exemple les nouvelles zones R4 le long des artères et la permission d'aménager des maisons jumelées dans les zones R1.**

ADOPTÉE, par 11 voix affirmatives contre 0 voix négative, comme suit :

VOIX                      Conseillers L. Dudas, T. Tierney, J. Leiper, R. Brockington,  
AFFIRMATIVES      G. Darouze, S. Moffatt, C.A. Meehan, A. Hubley, G. Gower,  
(11):                      E. El-Chantiry et J. Harder

VOIX                      Aucune

NÉGATIVES

(0):

### **Motion N° PLC-ARAC 2020-3/12**

Motion du conseiller G. Gower

**ATTENDU QUE, dans certains cas, on pourrait choisir des parcelles rurales à l'extérieur du rayon de 1,9 km du périmètre couvert par une station de transport en commun afin de réaliser l'expansion requise de 1 350 à 1 650 hectares bruts dans le scénario du juste milieu;**

**ATTENDU QUE, dans ces cas, les terrains candidats devront pouvoir être desservis par le transport en commun et d'autres services municipaux liés aux infrastructures de façon raisonnable et économique;**

**ATTENDU QUE les politiques du Plan officiel actuel concernant l'expansion prévoient que l'on complète les quartiers existants et que l'on regroupe les projets d'aménagement découlant de la croissance ultérieure;**

**ATTENDU QUE d'importantes activités de planification, comme la détermination de la faisabilité des options de prolongement du transport en commun rapide, l'examen de la faisabilité de la viabilisation et l'évaluation de la conformité avec la stratégie de développement économique, devront avoir lieu avant que des parcelles précises destinées à la croissance ne soient ciblées pour l'aménagement; et**

**ATTENDU QU'un financement approprié (par des redevances d'aménagement, des redevances par secteur ou d'autres mécanismes de financement) pourrait être requis pour assurer la construction rapide des nouvelles infrastructures et des nouveaux services;**

**PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Comité de l'urbanisme et le Comité de l'agriculture et des affaires rurales recommandent au Conseil que toute parcelle rurale en dehors d'un périmètre couvert par une station de transport en commun déjà projetée doive nécessiter la confirmation, par le Conseil, d'une source ou d'un mécanisme de financement du prolongement requis du réseau de transport en commun et de tout autre élément d'infrastructure municipale, et ce, avant l'approbation du plan secondaire connexe;**

**IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le personnel de la Direction générale de la**



**planification, de l'infrastructure et du développement économique envisage et définit plus avant les exigences des plans secondaires en ce qui a trait à l'aménagement des zones vertes dans le cadre du nouveau Plan officiel provisoire qui sera déposé d'ici la fin de 2020.**

ADOPTÉE, par 11 voix affirmatives contre 0 voix négative, comme suit :

VOIX                      Conseillers L. Dudas, T. Tierney, J. Leiper, R. Brockington,  
AFFIRMATIVES      G. Darouze, S. Moffatt, C.A. Meehan, A. Hubley, G. Gower,  
(11):                      E. El-Chantiry et J. Harder

VOIX                      Aucune  
NÉGATIVES  
(0):

#### **Motion N° PLC-ARAC 2020-3/13**

Motion du conseiller J. Leiper (*pour la conseillère C. McKenney*)

**ATTENDU QUE la Ville d'Ottawa a déclaré l'état d'urgence du logement abordable et de l'itinérance, soulignant ainsi les problèmes graves et chroniques d'itinérance et les besoins impérieux en matière de logement;**

**ATTENDU QUE la Déclaration de principes provinciale exige que les plans officiels établissent des objectifs en matière de logements abordables pour les ménages à revenu faible et modéré qui cadrent avec le plan de logement et de lutte contre l'itinérance en vigueur; et**

**ATTENDU QUE la Ville doit promouvoir l'action par ses approches stratégiques, pour régler les problèmes d'abordabilité, et en employant une approche concertée avec les ressources de la Ville;**

**PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Comité de l'urbanisme et le Comité de l'agriculture et des affaires rurales recommandent au Conseil que les politiques du Plan officiel provisoire soient coordonnées à l'examen du Plan décennal de logement et de lutte contre l'itinérance et évaluent les stratégies de mise en œuvre et habilitantes, par exemple :**

- a) **la mise à jour des définitions d'abordabilité, y compris une analyse des différences en la matière selon les secteurs de la ville;**

- b) **la définition du rôle du zonage d'inclusion dans l'offre de logements abordables;**
- c) **la création de politiques habilitantes qui appuient le Plan décennal de logement et de lutte contre l'itinérance en ce qui a trait à l'utilisation du sol, aux infrastructures, au transport et à l'utilisation que fait la Ville de ses biens et de son parc immobilier.**

ADOPTÉE, par 11 voix affirmatives contre 0 voix négative, comme suit :

VOIX                      Conseillers L. Dudas, T. Tierney, J. Leiper, R. Brockington,  
AFFIRMATIVES      G. Darouze, S. Moffatt, C.A. Meehan, A. Hubley, G. Gower,  
(11):                      E. El-Chantiry et J. Harder

VOIX                      Aucune  
NÉGATIVES  
(0):

#### **Motion N° PLC-ARAC 2020-3/14**

Motion de la conseillère L. Dudas

**ATTENDU QUE la stratégie de la gestion de la croissance résidentielle proposée comprend des critères qui mettent l'accent sur le fait de situer la nouvelle croissance directement à côté du transport en commun, des infrastructures routières, des commerces et d'autres structures existantes, mais n'établit aucun délai minimal pour la construction des infrastructures ou installations futures;**

**ATTENDU QUE le mécanisme de pondération proposé par le personnel de la planification pour favoriser la nouvelle croissance est fondé sur l'aménagement de quartiers où tout est à 15 minutes de marche, un concept d'urbanisme qui préconise la qualité de vie dans les nouveaux quartiers par l'aménagement des installations à de courtes distances que l'on peut franchir à pied ou à vélo;**

**ATTENDU QU'il est déjà arrivé, à Ottawa, que de nouveaux quartiers soient construits selon des plans de conception communautaire, mais que la construction des parcs, de l'infrastructure routière, piétonnière ou cyclable essentielle, des écoles, des commerces à distance de marche ou du**

**transport en commun prévus ne soit pas terminée 10 ans ou plus après que les résidents ont emménagé dans leur nouveau logement;**

**ATTENDU QUE des effets négatifs sur les finances personnelles et la qualité de vie des résidents ont été observés dans des quartiers aux quatre coins de la ville à la suite du report de la construction d'infrastructures indispensables ou de services accessibles à pied, ou lorsque des résidents ont dû attendre 15 ans ou plus pour voir la construction de parcs, de trottoirs et de voies de raccordement essentielles; et**

**ATTENDU QUE dans tous les nouveaux aménagements, le personnel de la planification de la Ville fait intervenir des représentants des Services d'infrastructure, des Services des transports, d'OC Transpo, des Services de développement économique et de la Direction générale des services sociaux et communautaires, et sollicite les commentaires des conseils scolaires lors de la planification de nouveaux quartiers;**

**PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Comité d'urbanisme et le Comité de l'agriculture et des affaires rurales recommandent au Conseil que le personnel présente, dans le Plan officiel provisoire, des politiques ayant pour but que tout secteur d'expansion urbaine soit planifié, financé, échelonné et construit de manière à ce que l'infrastructure essentielle et les services communautaires soient en place et coordonnées avec le processus d'approbation des demandes d'aménagement;**

**IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le personnel établisse des lignes directrices claires à l'intention des promoteurs pour que ceux-ci avisent les résidents ayant acheté un logement ou un terrain dans leur secteur aménagé de l'infrastructure et des services qui devront être construits ou rénovés pour que la demande d'aménagement soit approuvée, et pour que les délais soient communiqués au public afin de favoriser la responsabilisation et la transparence du processus de demande.**

ADOPTÉE, par 11 voix affirmatives contre 0 voix négative, comme suit :

VOIX                      Conseillers L. Dudas, T. Tierney, J. Leiper, R. Brockington,  
AFFIRMATIVES      G. Darouze, S. Moffatt, C.A. Meehan, A. Hubley, G. Gower, E.  
(11):                      El-Chantiry et J. Harder

VOIX                      Aucune

NÉGATIVES

(0):

**Motion N° PLC-ARAC 2020-3/15**

Motion du conseiller S. Moffatt

**ATTENDU QU'un montant considérable a été investi dans le système de transport rapide d'Ottawa;**

**ATTENDU QUE la densification le long du réseau de transport en commun rapide pourrait être une politique publique clé dans le nouveau Plan officiel;**

**ATTENDU QUE la Ville peut être propriétaire de terrains dans les environs des stations de transport en commun et détenir des emprises aériennes dans ces zones;**

**ATTENDU QUE le fait d'aliéner ce type de propriétés ne contribue pas nécessairement à l'atteinte des objectifs du Conseil municipal en matière de politiques publiques; et**

**ATTENDU QU'un processus transparent et concurrentiel pour les terrains de la Ville pourrait favoriser un aménagement conforme aux objectifs de transport en commun du Conseil municipal et contribuer à l'atteinte de nos objectifs concernant les services comme les logements abordables;**

**PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QU'afin d'encourager et de soutenir l'aménagement autour de nos stations de transport en commun et le long du couloir de transport en commun, il soit demandé au personnel d'indiquer aux comités permanents concernés et au Conseil à quel point il serait complexe de modifier les politiques de cession des terrains dans le but de donner lieu à un processus concurrentiel pour les terrains et les emprises aériennes de la Ville autour des stations de transport en commun rapide et le long du réseau de transport en commun rapide qui offrirait les terrains de la Ville à un prix modique en échange d'avantages publics concrets (ex. : logements locatifs abordables à long terme) égaux ou supérieurs à la valeur des terrains ou des emprises aériennes.**

ADOPTÉE, par 11 voix affirmatives contre 0 voix négative, comme suit :

VOIX                      Conseillers L. Dudas, T. Tierney, J. Leiper, R. Brockington,  
AFFIRMATIVES      G. Darouze, S. Moffatt, C.A. Meehan, A. Hubley, G. Gower, E.  
(11):                      El-Chantiry et J. Harder

VOIX                      Aucune  
NÉGATIVES  
(0):

### **Motion N° PLC-ARAC 2020-3/16**

Motion du conseiller A. Hubley

**ATTENDU QUE plusieurs délégations ont mentionné les orientations stratégiques des cinq grands changements pour donner un angle supplémentaire au contexte des critères quantitatifs du rapport du personnel;**

**ATTENDU QUE l'élargissement des critères quantitatifs, par l'ajout des cinq grands changements, fait en sorte que le développement économique, la mobilité, le design urbain et la résilience deviennent des facteurs dans la croissance de la ville;**

**ATTENDU QUE les quartiers sont ou visent à devenir complets, avec des installations de transport actif, des possibilités économiques et un design urbain réfléchi, et que la notation et la sélection des terrains revêtent une grande importance pour les quartiers; et**

**ATTENDU QUE, pour souligner le caractère complet des quartiers existants en dehors de la Ceinture de verdure, il est important que la sélection des terrains d'expansion soit la plus compréhensible possible et tienne compte de la capacité des services collectifs existants ou déjà projetés;**

**PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QU'outre les critères recommandés dans le document 6, le Comité recommande au Conseil d'approuver l'ajout des angles d'évaluation suivants :**

**« Que toutes les parcelles candidates soient principalement examinées en fonction des orientations stratégiques du Plan officiel approuvées par le Conseil comprises dans ce qu'on appelle les "cinq grands changements", ainsi que des critères quantitatifs. Cette**

**évaluation démontrera comment l'aménagement futur des terrains  
fera progresser ces orientations stratégiques. »**

**Il est en outre résolu que la section e., Attribution des points et sélection  
des terrains (p. 38), du rapport du personnel soit modifiée comme suit :**

**Après la phrase : « La première évaluation permettra vraisemblablement de  
relever les terrains propres à compléter des quartiers existants de manière  
logique et efficace », ajouter ce qui suit :**

**« Cependant, de nombreux quartiers en croissance en dehors de la  
Ceinture de verdure et à l'intérieur du secteur urbain actuel sont en  
grande partie complets. Aux endroits où des terrains d'expansion  
supplémentaires sont recommandés, on devrait démontrer que leur  
aménagement peut être fait à proximité de services collectifs  
existants ou projetés.**

**Étant donné que les terrains des secteurs de ressources agricoles ne  
seront pas envisagés pour l'expansion urbaine ou des villages, le  
personnel dressera la liste complète de toutes les parcelles  
candidates requises pour répondre à la demande de terrains pour  
l'expansion urbaine d'ici 2046 (ce qui comprend l'expansion de  
quartiers existants et d'autres terrains du secteur rural général pour  
établir de nouveaux quartiers, conformément à la section 2.2.1.4 du  
Plan officiel approuvé).**

**De plus, la liste complète des propriétés candidates recommandées  
sera soumise à l'approbation du Comité et du Conseil. »**

ADOPTÉE, par 11 voix affirmatives contre 0 voix négative, comme suit :

VOIX                      Conseillers L. Dudas, T. Tierney, J. Leiper, R. Brockington,  
AFFIRMATIVES      G. Darouze, S. Moffatt, C.A. Meehan, A. Hubley, G. Gower,  
(11):                      E. El-Chantiry et J. Harder

VOIX                      Aucune  
NÉGATIVES  
(0):

Les recommandations figurant dans le rapport du personnel, dans leur dernière

version, sont présentées aux comités et ADOPTÉES par 10 voix affirmatives contre 1 voix négative, comme suit :

VOIX                      Conseillers L. Dudas, T. Tierney, R. Brockington, G. Darouze,  
AFFIRMATIVES      S. Moffatt, C.A. Meehan, A. Hubley, G. Gower, E. El-Chantiry  
(10):                      et J. Harder

VOIX                      Conseiller J. Leiper  
NÉGATIVES  
(1):

Le Comité conjoint du Comité de l'urbanisme et Comité de l'agriculture et des affaires rurales approuvé les directives au personnel suivante

**Directives au personnel:**

- Conseiller J. Leiper (*au nom du conseiller S. Menard*)

Que le personnel transmette le rapport de Hemson le plus récent à tous les conseillers municipaux dans un courriel distinct, ainsi qu'un historique du rapport et ses répercussions financières

- Conseiller G. Gower (*au nom du conseiller K. Egli*)

Qu'au moment de finaliser les politiques préliminaires du Plan officiel, le personnel examine les politiques actuelles relatives à la densification et à l'examen des demandes d'aménagement pour les sites à l'intérieur du secteur urbain qui n'utilisent pas tous les services, afin d'éclaircir les demandes d'aménagement et les demandes au Comité de dérogation au sujet de la taille appropriée des terrains, de la protection des eaux souterraines, de la mise hors service des puits abandonnés, du nivellement et de l'abattage des arbres.

- Conseiller G. Gower

A) Outre les critères d'évaluation des terrains recommandés dans le document 6, le personnel devrait examiner toutes les parcelles candidates en fonction des critères stratégiques comprises dans les orientations stratégiques du Plan officiel approuvées par le Conseil, appelées les « cinq grands changements », et fournir une analyse de la mesure dans laquelle l'aménagement futur des terrains fera progresser les cinq grands changements.

B) Dans le cadre de l'élaboration du Plan officiel et des politiques connexes qui se poursuit, la croissance future devrait être planifiée en fonction de la capacité des secteurs d'expansion urbaine à :

- contribuer à l'aménagement de quartiers compacts et complets qui favorisent les moyens de transport plus écologiques dès le départ :
    - par des densités qui privilégient le transport en commun et une diversité des utilisations du sol efficace à 5 ou 10 minutes de marche des stations de transport en commun de niveau supérieur;
    - en donnant aux résidents des options à 15 minutes de marche, de vélo ou de transport en commun pour le travail, les loisirs, l'école et la plupart de leurs besoins quotidiens;
    - en aménageant des rues complètes, organisées en un réseau interrelié qui maximise la connectivité, réduit les distances pour les piétons, les cyclistes et les usagers du transport en commun dans leur quartier, et rend les moyens de transport écologiques plus commodes et attrayants;
  - renforcer la structure générale de la ville en favorisant la connectivité entre les destinations principales telles que l'aéroport, le centre-ville, les grandes stations de transport en commun, les quartiers établis et les zones d'emploi, commerces et centres communautaires futurs et établis;
  - concevoir de nouveaux quartiers pour favoriser et mettre à profit les nouvelles technologies de mobilité et les modèles opérationnels qui répondent aux besoins des gens et améliorent l'accès au réseau de transport en commun existant et planifié de la ville.
- Conseiller J. Leiper (au nom de la conseillère C. McKenney)

Qu'il soit demandé au personnel d'élaborer des politiques préliminaires dans le Plan officiel pour augmenter le nombre de logements multifamiliaux à distance de marche des grandes stations de transport en commun, et d'examiner la fonction du zonage d'inclusion afin que le logement et le transport soient le plus abordables possible.



## **Demandes de renseignements**

Conseillère C. McKenney

La présente demande vise le terrain désigné comme la parcelle « Caivan (301) » de Nepean-Sud dans la stratégie de gestion de la croissance.

Avant le dépôt de la demande de permis de remblai, ce secteur était-il considéré comme une plaine inondable centennale?

Le personnel indique que le permis vise le « remblai mineur d'une plaine inondable ». Cette information est-elle exacte?

Le personnel considère l'approbation de l'Office de protection de la nature de la vallée Rideau (OPNVR) comme un « juste équilibre déblai-remblai ». Le personnel pourrait-il préciser le volume de déblai et de remblai, et confirmer que l'approbation du permis n'a entraîné aucune perte de la capacité de stockage des crues?

Extrait de la MPO 212 (pièce jointe n° 6) :

« À la suite de la MPO, la prochaine étape serait de mettre à jour la cartographie des zones inondables, conformément à l'approche adoptée actuellement par la Ville et l'OPNVR pour les cartographier. »

Pourquoi la Ville n'a-t-elle pas terminé la mise à jour de la cartographie des plaines inondables, comme l'a exigé le Conseil?

Quand le personnel comptait-il informer le Conseil de sa décision de ne pas terminer cette mise à jour?

L'étude menée par le personnel a-t-elle permis de relever une réduction significative de la crue centennale de la rivière Jock?

Comme justification, on indique à la partie A du Règlement municipal n° 2018-129 relatif à la MPO 212 : « la Ville et l'OPNVR ont établi que l'approche appropriée serait d'étudier la cartographie des zones inondables afin de la mettre à jour. Ainsi, tous les propriétaires pourraient bénéficier d'une baisse du niveau de crue. » Si c'est le cas, pourquoi seule la parcelle 301 figure-t-elle dans l'Enquête sur les terrains résidentiels vacants en milieu urbain, dans le

document 3 (p. 8) du rapport sur la stratégie de gestion de la croissance?

Voici ce que précise la lettre de la directrice des Services de planification du 7 novembre 2019 (audience du Comité exécutif de l'OPNVR, pièce n° 25) :

- 1) Veuillez considérer la présente lettre comme une confirmation du soutien de la Ville d'Ottawa à l'égard de l'approbation de la demande susmentionnée (demande soumise en vertu du Règlement de l'Ontario 174/06 concernant le remblai de sections de la plaine inondable de la rivière Jock).
- 2) Nous tenons à réitérer le soutien exprimé par le Conseil concernant ce dossier, vu l'ampleur des travaux réalisés par le demandeur et son équipe de consultants, validés par un examen par une tierce partie.
- 3) Par ailleurs, nous confirmons que la proposition est conforme au Plan officiel de la Ville d'Ottawa et aux politiques provinciales applicables, et nous invitons l'OPNVR à donner suite rapidement aux démarches relatives aux permis afin que le réaménagement des plaines inondables de la rivière Jock puisse être effectué.

En vertu de quels pouvoirs délégués cette lettre a-t-elle été envoyée? Le Conseil n'avait pas pris de décision concernant le permis de remblai d'une plaine inondable. La procédure adéquate n'aurait-elle pas été de demander l'approbation du Conseil?

Qui d'autre était au courant de cette lettre?

Concernant le point 1, peut-on penser qu'il s'agit d'une requête à un autre ordre de gouvernement? Est-ce permis par les dispositions du *Règlement municipal sur la délégation de pouvoirs* (n° 2019-280) et du *Règlement de procédure* (n° 2019-8) concernant les fonctions du maire et des conseillers?

Concernant le point 2, les études ont-elles été réalisées pour appuyer la MPO 212, dans laquelle le Conseil relevait le besoin de mettre à jour les cartes des plaines inondables? Quand le Conseil a-t-il eu l'occasion de voir le travail réalisé par le demandeur à l'appui de sa demande de permis de remblais?

Concernant le point 3, en quoi la demande de permis est-elle conforme à la

MPO 212, puisque seul un propriétaire en tire des avantages? Pourriez-vous indiquer l'opinion des professionnels de la planification de la Ville sur la conformité de la demande avec le PO et les politiques de la Déclaration de principes provinciale?

Je note aussi dans la demande de permis de remblai publiée sur le site Web de l'OPNVR que le demandeur indique qu'aucune approbation des demandes d'aménagement ne serait requise pour passer d'une utilisation agricole à un aménagement de lotissements. Le personnel de la planification est-il d'accord avec cette affirmation?

Est-il exact de dire que la Ville réglemente les plaines inondables aux termes de l'article 58 du *Règlement de zonage*? Le cas échéant, pourquoi, pour cette demande de permis, s'en est-on remis à un office de protection de la nature pour déterminer où le futur aménagement devrait se situer?

Les préoccupations de la Ville sont-elles toutes endossées par des offices de protection de la nature dans le cadre du processus de demande de permis de remblais en vue de déterminer si une plaine inondable pourrait et devrait être aménagée? Par exemple, a-t-on pris en compte la viabilisation de ces secteurs et l'augmentation des coûts d'entretien?

Qui a payé pour l'examen par une tierce partie auquel fait référence la lettre de la directrice des Services de planification? Pouvons-nous obtenir copie de cet examen?

### **Levée de la séance**

La séance est levée à 18 h 01

---

**Présidente du Comité de l'urbanisme**

---

**Président du Comité de l'agriculture et des affaires rurales**